

## **CALog A – Conseiller Chef de service - Département Appui Opérationnel - Service d'assistance policière aux victimes**

*Les descriptions de fonction, e.a. les missions fonctionnelles, n'ont pas un caractère exhaustif. Le(s) responsable(s) hiérarchique(s) du titulaire de la fonction a/ont toujours le droit de lui demander de mener à bien d'autres activités, pour autant que celles-ci ne requièrent pas de compétences supplémentaires.*

### **Identification de l'entité**

**Département : Appui opérationnel**  
**Service : Service d'assistance policière aux victimes**  
**Cellule : //**

### **Identification de la fonction**

**Cadre : CALog Niveau A**  
**Grade : Conseiller**  
**Pondération : Classe 2**  
**Fonction générique (Evaluation) : Conseiller / Coordinateur**  
**Fonction spécialisée : oui**

### **Raison d'être de l'entité :**

Le service d'assistance policière aux victimes fait partie du département Appui opérationnel.  
 L'assistance policière aux victimes est une des fonctionnalités de base de la police.  
 Le service est chargé, en collaboration avec le Directeur de Département, d'assurer un appui au personnel policier en matière d'assistance aux victimes ainsi que d'assurer la formation de ce personnel en matière d'assistance aux victimes.

### **Raison d'être de la fonction :**

Sous l'autorité du Directeur de département et en collaboration avec les membres de l'équipe, le membre CALog Niveau A, Chef de service, analyse les demandes et les besoins des citoyens et/ou des policiers en matière d'assistance aux victimes et en assure le suivi.  
 En collaboration avec les membres de l'équipe, il conçoit et dispense des formations/sensibilisations en matière d'assistance aux victimes à destination des policiers.  
 Il est la personne de référence et représente le service au sein de la zone ainsi qu'à l'extérieur (équipe psycho sociale, Conseil d'arrondissement, aux réunions de réseau des services locaux (services sociaux communaux, CPAS, aide aux victimes ...)).

## **Description de la fonction**

Sous l'autorité et selon les directives du Directeur de Département :

- Assurer la gestion quotidienne du service d'assistance policière aux victimes (partage des tâches, horaires, organisation des réunions d'équipe,...) ;
- Représenter le service aux réunions internes et externes, savoir déléguer si nécessaire ;
- Participer aux réunions des structures de concertation (équipe psycho sociale, Conseil d'Arrondissement) ;
- Participer aux réunions de réseau au niveau local, y représenter le service ;
- Assurer la prise en charge des victimes, leur apporter un soutien émotionnel, une information et une orientation adaptées à leurs besoins ;
- Être une personne ressource pour le policier en matière d'assistance aux victimes
  - d'un point de vue théorique (dispense d'infos, de bonnes pratiques) ;
  - en appui opérationnel ;
- Travailler de manière pro-active en consultant l'ISLP de manière quotidienne (PV et mails) ;
- Recontacter les victimes selon les cas par courrier ou téléphoniquement ;
- Participer à la conception et à la dispense de formations à destination des policiers ;
- Prendre connaissance de toute nouvelle circulaire ou directive en matière d'assistance aux victimes, le cas échéant, l'exposer au personnel ;
- Avoir un rôle actif dans la politique zonale en matière d'assistance aux victimes ;
- Evaluer le personnel placé directement sous son autorité ;

## **Profil :**

### Connaissances et compétences :

- Disposer d'une connaissance de base du fonctionnement d'une zone de police ;
- Disposer d'une connaissance de base du système judiciaire, de la législation en matière d'assistance aux victimes ;
- Disposer d'une connaissance de la procédure d'évaluation, avoir suivi (ou s'engager à suivre) la formation d'évaluateur ;
- Disposer de capacités dans le cadre de la gestion et du management d'une équipe ;
- Disposer de bonnes capacités de communication orale ;
- Disposer d'une disposition à l'écoute ;
- Disposer de bonnes capacités de rédaction ;
- Maîtriser les outils informatiques (Word, Excel...) ;
- Répondre au profil générique de conseiller / coordinateur ;
- Satisfaire aux exigences linguistiques en matière de connaissance de la seconde langue nationale

### Gestion des collaborateurs

- Encadrer, coacher, superviser, encourager ses collaborateurs dans la réalisation de leurs missions;
- Assurer la fonction de *quality controler*;

- Maîtriser et pouvoir appliquer avec pertinence la procédure d'évaluation;
- Procéder aux entretiens nécessaires avec les collaborateurs;
- Veiller à la gestion quotidienne de son équipe, en prévenant ou en solutionnant les conflits entre collaborateurs;
- Être sensible au bien-être de ses collègues et conscient de ses responsabilités dans cette matière.

#### Aptitudes :

- Adhérer et être imprégné de la philosophie orientée vers la communauté (soucieux de résoudre les problèmes, rendre compte de ses actions et s'impliquer personnellement) ;
- Être imprégné de la philosophie développée par la circulaire ministérielle CP3 ;
- Véhiculer et respecter les valeurs de la police intégrée et celles de la zone en particulier ;
- Faire preuve d'une bonne résistance au stress, faire preuve de sang-froid ;
- Avoir le sens des responsabilités ;
- Faire preuve d'empathie ;
- Pouvoir travailler de manière autonome ;
- Pouvoir travailler en équipe ;
- Avoir l'esprit de synthèse ;
- Pouvoir déterminer les priorités, hiérarchiser les tâches et les déléguer si nécessaire ;
- Respecter le secret professionnel ;
- Faire preuve de souplesse horaire (urgences - C/R) ;
- Faire preuve d'intégration au sein de la zone ;
- Faire preuve d'intégrité et de respect envers autrui ;
- Être sensible au bien-être de ses collaborateurs et conscient de ses responsabilités en la matière ;

#### Conditions spécifiques

- Être porteur d'un diplôme de master / licence en criminologie ou psychologie ;
- Disposer d'une expérience relevante entre 4 et 6 ans ;
- Disposer d'un permis de conduire catégorie B en cours de validité.

#### Régime de prestations

- Horaire administratif
- Peut être amené, en fonction des nécessités de service, à effectuer des prestations irrégulières ;
- Participe au rôle de garde contactable/ rappelable (7j/7 – 24/24)